



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 18 septembre 2017 à  
19h10 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire  
Lindsay Tuer, conseillère n° 2  
Julian Tuer, conseiller n° 3  
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4  
Jacques Drolet, conseiller n° 5  
Cedric Briggs, conseiller n° 6  
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

Absent :

Robert Chartier, conseiller n° 1

---

**ORDRE DU JOUR**

1. AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION
  - 3.1. Mont Foster - Règlement hors cour du litige relatif à la réserve pour fins publiques imposée à l'égard du lot #5 664 389 du cadastre du Québec
  - 3.2. Utilisation de la salle du conseil
  - 3.3. Frais de déplacement
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

n°159-0917

**1. AVIS DE CONVOCATION**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h10.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Lindsay Tuer de suspendre la séance jusqu'à 19h30.

Adopté à l'unanimité

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

n°160-0917

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Le maire appelle le vote.

Ont voté en faveur : Les conseillers Julian Tuer, Jacques Drolet, Cedric Briggs et la conseillère Lindsay Tuer.

A voté contre : le conseiller Denis Vaillancourt.

EN FAVEUR : 4

CONTRE : 1

Adoptée sur division

### 3. ADMINISTRATION

n°161-0917

#### 3.1 MONT FOSTER - RÈGLEMENT HORS COUR DU LITIGE RELATIF A LA RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES IMPOSÉE À L'ÉGARD DU LOT #5 664 389 DU CADASTRE DU QUÉBEC

*Le directeur général, le conseiller Jacques Drolet et le maire donnent des explications sur le projet. Les personnes présentes donnent leur opinion.*

ATTENDU QUE le conseil a publié en juin 2015 et a renouvelé en mai 2017 une réserve d'expropriation sur une partie des lots P-398 et P-399 du Cadastre du Canton de Bolton, circonscription foncière de Brome (maintenant connus comme étant une partie lot 5 664 389 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU QUE cette réserve a fait l'objet d'une contestation de la part des propriétaires de ce lot par un recours introduit devant la Cour Supérieure du district de Bedford dans le dossier portant le numéro 455-17-001064-153 ;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à un règlement à l'amiable afin de mettre un terme à ce litige dont les modalités sont plus amplement énoncées dans le document intitulé « Entente de Règlement, Transaction et quittance » en date du 14 septembre 2017, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par monsieur le conseiller Julian Tuer et résolu :

- d'accepter les modalités de l'«Entente de Règlement, Transaction et quittance» en date du 14 septembre 2017 et d'autoriser le maire et le directeur général à signer cette entente au nom de la Municipalité ;
- de retirer par conséquent la réserve d'expropriation publiée au registre foncier du Québec le 2 juin 2017 sous le numéro 23 125 885 à l'égard du lot 5 664 389 du cadastre du Québec ;

Adoptée à l'unanimité



n°162-0917

### 3.2 UTILISATION DE LA SALLE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- de permettre à l'organisme suivant d'utiliser gratuitement la salle du conseil :
  - AGRICOLLWBO (Collectif de propriétaires visant la valorisation du patrimoine agricole et forestier de Bolton-Ouest);
- d'autoriser le directeur général à prêter la salle du conseil aux autres organismes locaux intéressés.

Adoptée à l'unanimité

---

n°163-0917

### 3.3 FRAIS DE DÉPLACEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet et résolu :

- de fixer à 0,55 \$ du km le taux de remboursement des frais de déplacement pour l'utilisation d'une camionnette de type « PICK-UP » pour les travaux publics;
- que cette résolution soit rétroactive à compter de la période de paie suivant le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Adopté à l'unanimité

---

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Il est notamment question du montant des frais d'avocats payés par la municipalité, du projet du mont Foster, du pouvoir aux citoyens dans l'approbation des projets, de la crainte de l'ouverture du corridor d'urgence du mont Foster comme route, du programme de don écologique. Suggestion est également faite de voter un budget pour gérer les démarches du dossier du mont Foster.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

n°164-0917

### 5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h44.



---

Jean-François Grandmont  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU  
LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017 à 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST  
PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE  
SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.